

*Conseil du 20^{ème} arrondissement de Paris
Séance du 30 octobre 2023*

Vœu de l'Exécutif relatif au maintien de l'intégralité du quartier Fougères-Le Vau en géographie prioritaire

Considérant la double finalité historique de la politique de la ville, à savoir assurer l'égalité entre les territoires et améliorer les conditions de vie des habitant.es des quartiers populaires ;

Considérant la refonte en cours de la géographie prioritaire, pour définir les nouveaux périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ;

Considérant l'expiration des actuels contrats de ville au 31 décembre 2023 et la finalisation des futurs contrats de ville au plus tard le 31 mars 2024 ;

Considérant les inégalités socio-économiques structurelles qui persistent dans de nombreux QPV parisiens et du 20^{ème} arrondissement, notamment dans le quartier Fougères-Le Vau :

Considérant les projets portés par la Ville de Paris et la Mairie du 20^{ème} arrondissement dans le quartier Fougères-Le Vau : expérimentation d'un territoire zéro chômeur de longue durée ; déploiement d'une Cité éducative ; mise en place du dispositif « aller vers l'emploi dans les quartiers » ; labellisation de la Maison des Fougères comme Espace de proximité ; inauguration d'une rue aux écoles ; rénovation des équipements sportifs et de l'EPJ Mahalia Jackson; construction à venir d'un conservatoire à rayonnement régional ;

Considérant l'activités de nombreuses associations dans le quartier : AJE, la Compagnie du 20^{ème}, la Cyclofficine, Déclit Alpha, Le Fil et La Main, la Maison des Fougères, Ménilmusique, Paris Lady Basket ou encore Saveurs en Partage ;

Considérant le projet de l'État de sortir de la géographie prioritaire le nord du quartier Fougères-Le Vau, compris entre les rues Fougères, Léon Frapié, Évariste Galois et Noisy-le-Sec et qui regroupe environ 1 800 habitant.es vivant dans le parc social de Paris Habitat ;

Considérant les effets dévastateurs que représenterait une telle sortie pour les habitant.es du quartier et son tissu associatif ;

Considérant qu'au regard de la loi et des décrets qui l'appliquent, le nord du quartier Fougères-Le Vau répond toujours aux critères pour rester en QPV ;

Considérant les vœux adoptés à l'unanimité relatifs à la politique de la ville aux conseils du 20^{ème} arrondissement des 6 mars, 22 juin et 20 septembre derniers.

Sur proposition de l'Exécutif, le Conseil du 20^{ème} arrondissement de Paris émet le vœu que :

- L'État respecte la loi et les décrets qui l'appliquent en maintenant la totalité du quartier Fougères-Le Vau en QPV dans le cadre de la refonte de la géographie prioritaire ;
- La Ville de Paris défende le fait que toute nouvelle cartographie de la géographie prioritaire intègre la totalité du quartier Fougères-Le Vau en QPV.